

Interpellation citoyenne : Sauvons le terrain supérieur de basket-ball de la Sauvagère.

L'initiateur de l'interpellation citoyenne porte un regard critique sur l'installation de l'agora-space sur le terrain situé dans le haut du parc de la Sauvagère car cette initiative ne correspond pas au souhait du groupe de citoyens qu'il représente.

En effet, ce terrain nécessitait une rénovation car ses aspérités, aggravées par la présence de dalles cassées, étaient propices à la formation de grandes flaques d'eau. Le groupe d'amateurs de basket représenté par l'orateur avait déjà envoyé un e-mail à M. De Nutte en mai 2006 pour solliciter un rafraîchissement du terrain, de manière à y permettre le maintien de la pratique du basket-ball en plein air. Il s'agissait de procéder à la mise en place de panneaux en plexiglass, de nouveaux anneaux flexibles, de nouvelles lignes et d'assurer aussi le remplacement des dalles. Ce mail précisait explicitement qu'il serait inopportun d'y installer un agora-space, qui ne convient pas à la pratique du basket-ball et ne s'intègre pas à l'environnement du parc de la Sauvagère. Le dispositif installé peut être considéré comme une sorte de « cage », qui va générer des tensions entre joueurs de football, de basket et de volley-ball. La décision du Collège est d'autant plus regrettable qu'il s'agit d'un terrain mythique pour les amateurs de basket, que de nombreux clubs y effectuent leurs préparations et que des joueurs de haut niveau viennent s'y entraîner.

L'orateur précise que, sur le territoire de la Région bruxelloise, les lieux appropriés à la pratique du basket en plein air se réduisent comme peau de chagrin. Pour ce qui concerne Uccle, les terrains situés dans les quartiers Carloo, Tomberg et place de Saint-Job ont d'ailleurs disparu.

Les auteurs de l'interpellation sont d'autant plus chagrinés qu'ils prenaient soin du terrain du parc de la Sauvagère, qu'ils le brossaient par mauvais temps, qu'ils nettoyaient systématiquement chaque anneau, qu'ils remplaçaient les filets à leurs frais.

La pétition lancée par les interpellateurs comprend plus de 600 signatures, dont 400 ont été récoltées en moins d'une semaine. Le groupe Facebook lancé dans la foulée compte d'ores et déjà environ 300 membres.

Le Collège pourrait-il rappeler les étapes de la rénovation du terrain de basket et les montants engagés ? Quelle a été la nature des contacts entre la commune et les usagers du parc de la Sauvagère, notamment les personnes engagées dans les activités aux alentours (arts martiaux, club de tir) ? Le Collège a-t-il obtenu l'autorisation de la Commission des Monuments et Sites pour les travaux effectués, vu que le parc de la Sauvagère a fait l'objet d'un classement ?

Le co-initiateur de l'interpellation conteste l'argument selon lequel le basket sous sa forme réglementée ne se pratique pas à l'extérieur car la pratique de ce sport par équipes de 3 contre 3 a été officialisée par le Comité olympique. L'aménagement de l'agora-space est donc incompatible avec une pratique du basket conforme aux normes édictées par les instances sportives internationales.

De plus, les auteurs de l'interpellation n'ont jamais vu des enfants se plaindre du choc causé par des ballons qui seraient tombés sur leur figure. D'ailleurs, ce sont surtout des familles avec enfants qui se rendent au parc de la Sauvagère pour jouer au basket.

Mme l'Echevin Gol-Lescot répond qu'en raison du classement du parc de la Sauvagère, la commune n'aurait jamais entrepris de travaux sans l'autorisation de la Commission des Monuments et Sites, dont une copie du permis est à la disposition des interpellateurs s'ils le souhaitent. Le montant engagé pour l'opération de rénovation s'élève à environ 75.000 € (hors TVA).

Vu que le parc de la Sauvagère comprenait deux terrains de basket, le Collège a décidé de consacrer à l'aménagement d'un de ces terrains les subsides octroyés par la Ministre Laanan pour les « petites infrastructures communales ».

Les discussions menées avec divers usagers du parc ont amené le Collège à privilégier le terrain du haut pour ces aménagements, afin de garantir la sécurité des enfants en mettant un terme aux chutes de ballon sur la plaine de jeux ou sur l'entrée donnant accès à la zone d'arts martiaux. Il est quelque peu excessif de considérer comme une cage le dispositif mis en place dans le haut du parc de la Sauvagère. Il

s'agit en réalité d'un « mini-pitch », semblable à ceux qui existent dans de nombreux pays depuis une vingtaine d'années. Grâce à cet aménagement, il est possible de s'adonner à diverses activités sportives sans provoquer d'accidents. Le terrain situé dans le bas demeure quant à lui dévolu à la pratique du basket. Le Collège est d'ailleurs tout à fait disposé à y refaire les panneaux si cela s'avère nécessaire. Mme l'Echevin Gol-Lescot comprend l'objection des interpellateurs selon laquelle il n'est désormais plus possible de pratiquer un basket de niveau semi-professionnel ou amateur confirmé au parc la Sauvagère mais il ne faut pas oublier qu'il s'agit d'un espace public qui doit demeurer ouvert à tous. En outre, les directeurs de clubs n'accordent pas à la pratique du basket outdoor le caractère semi-compétitif que lui attribuent les interpellateurs. Ils lui concèdent tout au plus le rôle d'activité sportive d'entretien ou de délasserement, même si ceux qui s'y adonnent s'y investissent à fond. Et de toute façon, Uccle compte trois terrains de basket en plein air, situés respectivement à Neerstalle, au plateau Avijl et au parc de la Sauvagère.